

FICHE D'INSCRIPTION A L'ECOLE ET A LA RESTAURATION SCOLAIRE
ANNEE SCOLAIRE 2023/2024

Inscription école

Nom et prénom des enfants	Date de naissance	Classe	Nom de l'école

Information sur la famille

Mère :

Nom :
 Nom de jeune fille :
 Prénom :
 Profession :
 Adresse :

 N° téléphone :
 Courriel :
 N°CAF :

Père :

Nom :
 Prénom :
 Profession :
 Adresse :

 N° téléphone :
 Courriel :
 N°CAF :

Restauration scolaire

Précise que mon (mes) enfant (s) prendra (ont) ses (leur) repas :

Régulièrement Occasionnellement Non-rationnaire

Votre (vos) enfant (s) ne mange (ent) pas :

Bœuf Porc Cabris Poissons Autres :

Votre enfant est-il porteur d'une intolérance alimentaire (à préciser) :

Je soussigné (e), certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements fournis.

Attention : L'absence de tout document entraînera systématiquement l'application du tarif maximum soit 450€/enfant/an. En cas de radiation de l'élève à la restauration scolaire, il est impératif de déposer le document au Service des Affaires Scolaires à la Mairie de Sainte-Marie.

Signature du responsable légal :

Suite ==>

DOCUMENTS A JOINDRE OBLIGATOIREMENT EN PHOTOCOPIE

- Livret de famille
- Extrait d'acte de naissance enfant né en 2020
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois (eau, électricité, téléphone ou bail)
- Bulletin de salaire de décembre 2022 ou Avis d'imposition 2022 (sur les revenus de 2021)
- Attestation paiement CAF de l'année 2023
- Attestation paiement de l'Assédict
- Certificat de scolarité ou de radiation de l'ancienne école
- Courrier cantine occasionnelle
- Certificat médical en cas d'intolérance alimentaire

Pour les personnes hébergées :

- Attestation sur l'honneur d'hébergement (**à rajouter sur l'attestation : *Est puni d'un an d'emprisonnement et de 15 000 € d'amende le fait d'établir une attestation ou un certificat faisant état de fait matériellement inexact**).
- Facture moins de 2 mois de l'hébergeant